

Rapports de force économiques et civils en Belgique

La Belgique possède une longue tradition de compromis social, hérité de ses clivages historiques (piliers catholique, libéral et socialiste) ¹. Au **XIX^e siècle**, l'industrialisation rapide engendre la naissance de forts syndicats et d'un Parti ouvrier (POB, 1885) venu défendre les ouvriers. La société est alors « pilarisée » : chaque courant (Église catholique, classe bourgeoise laïque, ouvriers socialistes) construit son propre réseau d'organisations (partis, syndicats, mutualités, écoles, journaux, etc.) ¹. Ces structures occupent un rôle quasi-public : par exemple les mutualités gèrent l'assurance maladie et les syndicats versent des allocations de chômage en lieu et place de l'État ².

Après la **Seconde Guerre mondiale**, un « pacte social » formalise le partage du pouvoir économique. Le *projet d'accord de solidarité sociale* de 1944 institue la concertation sociale permanente entre État, employeurs et syndicats ³. Le dialogue social devient un levier officiel pour répartir les gains de productivité : « C'est au niveau de la branche que se définit le partage des gains entre salaires et profits » ⁴. Pendant des décennies, ce modèle tripartite (néo-corporatisme) prévaut : l'État active des mécanismes d'indexation des salaires et de négociation sectorielle, tandis que syndicats et patronat négocient régulièrement accords et conventions collectives. Ce compromis historique explique que **les syndicats** soient longtemps restés incontournables (syndicalisation ≈60 % de la population active ⁵) et que **l'État** ait délégué certaines fonctions sociales (sécurité sociale, écoles confessionnelles, etc.) à des organismes paritaires issus des piliers.

Au **plan institutionnel**, la Belgique reste une monarchie constitutionnelle fédérale. Le pouvoir est réparti en trois branches (législatif par Parlement fédéral et Régions, exécutif par le Roi et les ministres, judiciaire par les tribunaux) ⁶. Les régions et communautés (Flandre, Wallonie, Bruxelles, Communauté germanophone) ont leurs propres parlements et gouvernements ⁷. Ce partage renforce aujourd'hui la multiplicité des acteurs : les gouvernements régionaux disposent d'instruments économiques (subventions, formations, infrastructures) autonomes, tandis que le fédéral gère notamment la défense, la justice, la fiscalité et la sécurité sociale. Par ailleurs, la Belgique siège à de nombreuses organisations internationales (Benelux, ONU, OTAN, Union européenne, OCDE, etc.) ⁸, faisant de Bruxelles un centre européen majeur. Cela ajoute des niveaux de pouvoir externe – par exemple l'UE fixe des normes qui s'imposent aux acteurs belges.

Acteurs clés et rapports de force actuels

- **L'État fédéral et institutions publiques** : le gouvernement (coalitions de plusieurs partis) établit les grandes politiques publiques (budget, réformes sociales, régulation économique). Par exemple, en juillet 2025 la coalition fédérale a conclu un ambitieux « accord d'été » (zomerakkoord) portant sur le marché du travail, la fiscalité et les retraites ⁹. Les ministres restent maître de l'agenda : face aux blocages sociaux sur les salaires, le gouvernement peut verrouiller les thèmes de négociation ¹⁰. Les institutions (administrations, services publics) et les agences de sécurité sociale (INAMI, ONSS) sont chargées de faire appliquer les lois. Le pouvoir des élus est équilibré par les compétences dévolues aux gouvernements régionaux (travail, enseignement, économie locale, etc.) ⁷.

- **Partis politiques** : en Belgique la voix politique passe obligatoirement par les partis ¹¹ . Les partis francophones (PS, MR, Les Engagés, Ecolo) et flamands (Vooruit/SPA, Open VLD, CD&V, N-VA, Groen, VB) se partagent le parlement. La négociation des coalitions (au niveau fédéral comme régional) détermine les choix politiques majeurs. Les partis (via leurs élus) détiennent le pouvoir législatif et exécutif, en imposant des réformes ou contreparties. Historiquement liés aux syndicats, certains partis socialistes entretiennent des liens privilégiés avec la FGTB ou les mutualités. L'importance des partis est soulignée par le constat que « celui qui souhaite faire entendre sa voix en politique doit [...] rejoindre un parti existant » ¹¹ . Ainsi, les partis fixent les priorités du pouvoir public (par exemple la protection sociale, la compétitivité fiscale, les investissements publics) et orientent la balance entre entreprises et citoyens.
- **Syndicats** : les syndicats belges (CSC/CST, FGTB/ACV, CGSLB/ACLVB) demeurent très influents grâce à leur forte implantation (taux de syndicalisation d'environ 60 %) ⁵ . Héritiers du pilarisme socialiste et chrétien ¹ , ils continuent de négocier les salaires et conditions de travail sectoriellement (via les **commissions paritaires** et conventions collectives) et nationalement (via les comités interprofessionnels). Les syndicats disposent de leviers classiques : droit de grève, manifestations et la capacité de mobiliser massivement (ex. manifestations d'enseignants, grèves cyclistes, blocages routiers). Ils siègent aussi aux organes consultatifs (Conseil Central de l'Économie, conseils wallons, etc.) et influencent les lois sociales (chômage, retraites, bien-être au travail). Par exemple, la **concertation sociale** – mécanisme belge emblématique – est un processus institutionnalisé où syndicats et patronat négocient avec l'État ¹² . Cependant, depuis 2019 le dialogue national est en difficulté : aucune accord fédéral interprofessionnel n'a été conclu pour 2025-2026 ¹³ , signe des limites actuelles du rapport de force syndical.
- **Entreprises et patronat** : le secteur privé est représenté par des organisations structurées. La Fédération des Entreprises de Belgique (FEB) est l'interlocuteur patronal majeur, rassemblant plus de 50 000 entreprises et environ 75 % des emplois privés ¹⁴ . La FEB défend les intérêts de ces entreprises au sein d'une centaine d'instances (fédérales, européennes, internationales) ¹⁴ , jouant ainsi un rôle clé de lobbying. À ses côtés, d'autres fédérations sectorielles (banques, industrie, commerce) et régionales (VOKA en Flandre, UCM en Wallonie/Bruxelles) infléchissent les décisions publiques. Les grandes entreprises – via leurs investissements, leurs emplois et leur capacité d'innovation – disposent d'un pouvoir économique direct : elles conditionnent la création d'emplois et peuvent menacer de délocaliser. Ainsi, le patronat revendique régulièrement des réformes pro-compétitivité (allégement fiscal, flexibilité du travail). Par exemple, après l'accord d'été 2025, le président de la FEB s'est félicité d'un « train des réformes » permettant enfin de moderniser le marché du travail ¹⁵ . Les organisations patronales utilisent aussi la négociation sociale (soutenant la fin du travail de nuit à 20h) et les contacts politiques pour peser sur la législation.
- **Associations et société civile** : le « tiers secteur » associatif est dense en Belgique. En 2024 on dénombre environ 1 803 fondations philanthropiques et des dizaines de milliers d'associations (culturelles, sportives, environnementales, caritatives, etc.) ¹⁶ . Ce secteur non lucratif génère près de 5 % du PIB ¹⁶ . Les associations (ONG, mutuelles, réseaux citoyens, syndicats d'indépendants, etc.) jouent divers rôles : prestation de services publics (ex. mutualités santé), plaidoyer (droits humains, environnement, solidarité internationale) ou défense de groupes d'intérêts spécifiques. Exemples : Oxfam Belgium ou Greenpeace mènent des campagnes influentes sur la fiscalité ou le climat, tandis que des fédérations d'agriculteurs ou de PME (par ex. UCM) défendent leurs membres. L'ensemble associatif s'implique aussi par la sensibilisation de l'opinion et la pression sur les décideurs (pétitions, manifestations). La fédération belge des fondations souligne d'ailleurs l'apport économique majeur de ces structures ¹⁶ .

- **Consommateurs** : la population et les associations de consommateurs pèsent différemment. En Belgique, les consommateurs sont représentés par des ASBL puissantes telles que **Test-Achats** (fondée en 1957), qui compte environ 360 000 membres ¹⁷. Ces organisations militent pour la transparence (étiquetage, énergies, télécoms...) et peuvent enclencher des actions judiciaires ou médiatiques pour défendre les droits des citoyens. Leur influence politique est plus indirecte : elles tentent de faire évoluer la législation (protection du consommateur, droit bancaire, etc.) et utilisent l'information (magazines de tests, études) pour mobiliser l'opinion en leur faveur.

Principaux leviers de pouvoir

Les relations de force entre ces acteurs s'exercent par différents **leviers** :

- **Légitatif et réglementaire (État)** : le Parlement fédéral et régional vote les lois (code du travail, impôts, budgets sociaux) ⁶, donnant à l'État un pouvoir direct sur les règles économiques. Le gouvernement peut utiliser le *décret-loi* (ordonnances royales) pour ajuster l'économie. Les ministres appliquent la réglementation (contrôle des entreprises, subventions, appels d'offres publics). Les partis au pouvoir privilégient généralement les mesures en faveur de leur électorat (p. ex. augmentation du salaire minimum par la gauche, allégements fiscaux par la droite). L'exécutif intervient aussi dans l'économie via le capital public (sociétés d'État telles que Belfius, SNCB, SNBC, et participations dans l'énergie). Les réglementations européennes (réseaux de transport, normes environnementales) et les décisions de Bruxelles s'imposent aussi en Belgique.
- **Concertation sociale (dialogue entre partenaires sociaux)** : c'est un mécanisme original de la Belgique. Comme le note le SPF Emploi, « la Belgique est connue pour son système de concertation sociale » en plusieurs niveaux ¹². À tous les échelons (entreprise, secteur, fédéral), syndicats et employeurs négocient les conventions collectives de travail (salaires, durée du travail, conditions). L'accord de 1944 a posé le principe que la « répartition équitable du revenu » se décide dans ces négociations par branche ⁴. Ces négociations visent explicitement la paix sociale : les partenaires sociaux s'engagent à se reconnaître mutuellement et à collaborer pour la prospérité générale ⁴. Dans la pratique, un échec de concertation peut déboucher sur des grèves ou sur un arbitrage gouvernemental (parfois via des « lois d'harmonisation »).
- **Négociation politique (partis et coalitions)** : les forces électorales pesant dans le jeu des partis est un levier important. Les partis, par leurs débats internes et programmes, influencent fortement les mesures de l'État. Par exemple, lors de la formation d'un gouvernement, chaque parti présente ses « barèmes » (telles réformes sociales, économiques) au nom de sa base. Les coalitions imposent ensuite ces choix aux lois votées. L'importance des partis belges est telle que « qui veut faire entendre sa voix en politique doit, en pratique, rejoindre un parti » ¹¹. Ainsi, la balance politique (majorité gauche/droite) oriente la répartition des ressources (allocations, fiscalité) entre entreprises et citoyens.
- **Mobilisation collective (syndicats et citoyens)** : les actions de rue et la pression publique restent un levier concret. Les syndicats utilisent le droit de grève – qui bénéficie d'une protection forte en Belgique – pour bloquer l'économie et forcer la main aux employeurs ou au gouvernement (par ex. manifestations lors des réformes de pensions ou grèves cyclistes). De même, des collectifs citoyens (chômeurs, agriculteurs, étudiants, écologistes) peuvent organiser des blocages, sit-in, et amasser des signatures de pétitions pour interpeller les décideurs. La visibilité médiatique de ces mouvements peut infléchir l'agenda politique (par exemple, les mobilisations écologistes de 2019-2020 ont amplifié la pression pour des politiques climatiques).

Le fait que 60 % de la population soit syndiquée ⁵ rend théoriquement ces leviers puissants, même s'ils sont parfois controversés (chômage économique des grèves, etc.).

- **Lobbying et influence des groupes d'intérêts** : les organisations structurées agissent par le lobbying. Par exemple, la FEB dispose de **150 sièges dans des organes de décision** (comités économiques, conseils d'État, instances européennes) pour faire valoir les intérêts des entreprises ¹⁴. Des fédérations sectorielles (banques, énergie, agroalimentaire) maintiennent des relations constantes avec les ministres et les législateurs, via consultations officielles ou campagnes de communication. Les associations (environnement, santé, etc.) pratiquent aussi le lobbying en envoyant des contributions aux projets de loi ou en organisant des conférences. Les médias et think tanks (ex. Think!Europe, Fondation Paul-Henri Spaak) sont utilisés par tous ces acteurs pour véhiculer arguments et études.
- **Capacités économiques directes** : la création d'emplois et la richesse confèrent du pouvoir. Les grandes entreprises multi-nationales actives en Belgique (industrie pharmaceutique, automobile, chimie, finance) peuvent menacer de délocaliser ou d'investir localement en fonction des conditions fiscales et réglementaires. Les employeurs peuvent offrir des avantages (emplois, formations, sponsoring) à des collectivités pour accroître leur influence régionale. Ces leviers « de fait » sont moins institutionnels mais bien réels : par exemple, un plan d'investissement majeur (ex. dans l'énergie durable) peut être négocié directement entre l'État et des groupes privés avant même d'être voté.
- **Information et opinion publique** : les médias traditionnels et les réseaux sociaux façonnent l'opinion civique. Les sondages d'opinion contraignent les élus – par exemple, une mesure jugée trop impopulaire peut provoquer des réactions fortes de l'électorat. Les acteurs cherchent à influencer les audiences (campagnes, publicités, prises de parole) pour orienter le débat. En particulier, les médias francophones et néerlandophones peuvent relayer différemment les intérêts des communautés. Enfin, le contexte européen (vu à Bruxelles) favorise une vigilance citoyenne plus grande sur la corruption et les conflits d'intérêts, ce qui représente une forme de contrôle indirect sur les décisions publiques.

Conclusion

Au final, la Belgique conserve un **modèle mixte** entre tradition corporatiste et pressions pluralistes. Historiquement tourné vers la négociation collective ³, le système social belge voit aujourd'hui l'État agir plus directement en l'absence d'accords tripartites unanimes ¹³. Les rapports de force restent équilibrés : d'un côté, l'État-providence et les syndicats tentent de préserver le modèle social belge ⁵, de l'autre, le patronat et certains partis poussent à la libéralisation et à la compétitivité (comme en témoigne la satisfaction de la FEB pour l'accord de 2025 ¹⁵). Les associations citoyennes complètent cet écosystème en informant l'opinion et en revendiquant des changements. Ce système complexe implique que chaque acteur utilise à la fois la négociation, le vote, la pression économique et la persuasion publique pour défendre ses intérêts, maintenant un équilibre mouvant mais fondé sur la concertation historique.

Sources : analyses de politique sociale et rapports belges ¹² ⁵ ³ ¹ ⁶ ¹¹ ¹⁴ ¹⁷ ¹⁶ ⁸ ¹³ ¹⁵.

¹ ² Pilarisation — Wikipédia
<https://fr.wikipedia.org/wiki/Pilarisation>

3 4 **cepag.be**

https://www.cepag.be/sites/default/files/publications/analyse_cepag_-_avril_2024_-_concertation_sociale.pdf

5 Syndicats et associations - Les relations entre syndicats et associations en Belgique : origines et actualité - Presses universitaires de Rennes

<https://books.openedition.org/pur/25374?lang=en>

6 7 **Les trois pouvoirs | Belgium.be**

https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/democratie/trois_pouvoirs

8 **Belgique — Wikipédia**

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Belgique>

9 Accord estival 2025 : quelles sont les prochaines mesures envisagées pour les entreprises belges ? | UCM

<https://www.ucm.be/actualites/accord-estival-2025-quelles-sont-les-prochaines-mesures-envisees-pour-les-entreprises-belges>

10 13 **La concertation sociale a-t-elle encore un avenir en Belgique au niveau fédéral ? - RTBF Actus**

<https://www.rtbf.be/article/la-concertation-sociale-a-t-elle-encore-un-avenir-en-belgique-au-niveau-federal-11562751>

11 **Partis politiques | Belgium.be**

https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/democratie/partis_politiques

12 **Concertation sociale | SPF Emploi - Travail et Concertation sociale**

<http://emploi.belgique.be/fr/themes/concertation-sociale>

14 **Fédération des entreprises de Belgique — Wikipédia**

https://fr.wikipedia.org/wiki/F%C3%A9d%C3%A9ration_des_entreprises_de_Belgique

15 Le 'train est lancé', 'plus grand recul social des quarante dernières années' : opposition et patronat réagissent à l'accord de l'été du gouvernement - RTBF Actus

<https://www.rtbf.be/article/le-train-est-lance-rien-a-feter-pour-les-travailleurs-opposition-et-patronat-reagissent-a-l-accord-de-l-ete-du-gouvernement-11578667>

16 **Plaidoyer - La Fédération**

<https://www.lesfondations.be/fr/plaidoyer/>

17 **Test-Achats — Wikipédia**

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Test-Achats>